

Dispositif « Animations vacances olympiques et paralympiques »

Cette année 2024, des financements spécifiques sont dédiés à ce nouveau dispositif dans le cadre du Projet Sportif Fédéral.

1. A qui s'adresse ce dispositif ?

Toutes les associations affiliées à la FFSQUASH

2. Quels sont les critères requis d'un projet « animations vacances olympiques et paralympiques » ?

- **Périodes** : les actions doivent se dérouler pendant les **vacances scolaires de printemps et d'été** afin de garantir l'inclusion des habitants des territoires carencés à la dynamique olympique et paralympique.
- **Public cible** :
 - **Tous les jeunes de moins de 25 ans.**
 - Une attention particulière sera portée sur les jeunes en territoires prioritaires, QPV, ZRR, les 500 villes, voir le document en pièce jointe.
- **Quels types d'action ?** Il s'agit d'accueillir et de mettre en place :
 - Des **actions pour accueillir des jeunes au travers d'activités sportives** comme des **stages**.
 - Sur des **thématiques diversifiées** (**sport**, culture, citoyenneté, ...)
 - Qui garantissent **l'inclusion des habitants** des territoires à la dynamique olympique et paralympique,

3. Quelle subvention et à quelles conditions ?

- Un montant forfaitaire de **300€ pour une ½ journée** organisée,
- Pour une base de **20 à 25 jeunes de moins de 25 ans accueillis**,
- Avec un minimum de **cinq ½ journées organisées** par une même association.

4. Comment faire pour déposer une demande de subvention pour ce dispositif ?

Vous devrez transmettre votre projet en 2 fois :

1/ Dépôt préalable à la FFSQUASH :

Envoyez votre projet à la FFSQUASH **avant le 14 mars 2024** en remplissant le formulaire qui est en copie à renvoyer à campagnePSF-FFSQUASH2024@ffsquash.com

2/ Dépôt sur le Compte Asso via votre demande PSF :

Vous devrez ensuite, entre **le 13 mars et le 17 avril 2024** (période d'ouverture de la plateforme PSF), le déposer sur le [Compte Asso](#) en sélectionnant l'objectif « **Animations vacances olympiques et paralympiques** »,